

LE BOIS DE FINGES, DE LA PROTECTION DE LA NATURE À LA PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ ?

PIERRE-ALAIN OGGIER

Bull. Murith. 130/2012 (2013): 19 - 38

Route d'Ypresse 80
1981 Vex

Pris de vitesse par l'évolution accélérée du monde, les protecteurs de la nature ont eu tendance à réagir trop tard, à préserver des reliques condamnées par leur état, leur isolement ou par le contexte. Marqués par les souvenirs vécus, ils oublient les pertes antérieures et se contentent trop souvent de conservation d'un stade appauvri. Et pour faire face aux nouveaux projets destructeurs, la législation comme la structure administrative, adoptent une attitude défensive, voire punitive inadaptée aux conditions actuelles et en développement, conduisant à des actions aussi coûteuses qu'inefficaces. Par hasard, par chance et par accident Finges sort de ce schéma et nous montre une autre piste. Sous peine de perdre et la nature et la biodiversité, il convient d'adapter notre mentalité et nos outils - politiques, législatifs et administratifs - au monde actuel pour construire les conditions d'épanouissement de la biodiversité dans le monde artificiel, géré, qui nous attend.

Der Pfywald, vom Naturschutz in der Beförderung der Biodiversität. Von der immer schnelleren Entwicklung der Welt überrascht, haben Naturschützer oftmals erst zu spät reagiert, um bedrohte Lebensräume zu erhalten. Von ihren eigenen Erinnerungen geprägt, sind sie sich früherer Verluste kaum bewusst und geben sich mit der Unterschutzstellung von bereits verarmten Gebieten zufrieden. Die Gesetzgebung und die administrative Struktur begegnen den heutigen zerstörerischen Projekten auf defensive, bestrafende Weise. Dies ist teuer, ineffizient und der aktuellen Situation nicht angepasst. Ein Zusammenspiel aus Zufall, Glück und Missgeschick haben ermöglicht, dass der Pfywald hier eine Ausnahme darstellt und uns einen neuen Weg zeigt. Wollen wir Natur und Biodiversität nicht verlieren, müssen wir unsere Denkweise und unsere politischen, legislativen und administrativen Mittel den heutigen Realitäten anpassen, um deren Entfaltung auch in der künstlichen, gesteuerten Welt, welche uns erwartet, zu ermöglichen.

Mots clés:

protection de la nature,
réflexion, histoire,
biodiversité

Schlüsselwörter:

Naturschutz, Gedanke,
Geschichte, Biodiversität

En un siècle, la plaine du Rhône a vu disparaître la nature et les écosystèmes sauvages, puis s'écrouler la faune et la flore des anciennes cultures qui les avaient remplacés. Alors que la loi sur la protection de la nature n'a pas 50 ans, la réparation des atteintes initiales rencontre déjà ses limites. Des succès sont remis en cause par intolérance des dégâts ponctuels du castor. Des espaces gratuits sont dévastés pour des raisons sécuritaires, esthétiques ou environnementales. Des restaurations sont combattues au motif de conflits avec nos besoins alimentaires ou nos normes sanitaires qui n'ont su ni restreindre les zones industrielles, ni empêcher les décharges déversées dans la nappe phréatique il y a 40 ans encore.

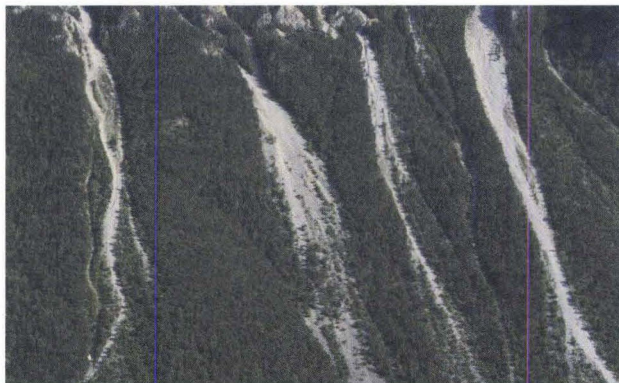
Dans ce contexte, Finges fait exception: des écosystèmes originaux mieux conservés, un espace «naturel» plus étendu, un acteur puissant ont donné naissance à une pratique inhabituelle pour la conservation de la nature en Suisse. La plaine comme modèle du monde futur et Finges comme apprentissage d'une politique de la conservation efficace pourraient-ils nourrir une réflexion sur l'avenir de la biodiversité ?

FINGES, UN CAS D'ECOLE ?

INTRODUCTION

Il est des lieux qui nous donnent à croire que la nature existe encore. Finges est de ceux-là. Il nous montre aussi, par contraste, que la nature n'existe plus dans le voisinage. Et un oeil attentif verra qu'à Finges même, elle y est gérée au-delà de l'imaginable. Mais Finges constitue un modèle test: la dimension du site, la stratégie de conservation suivant un fil rouge et la mise en oeuvre expérimentale, hors des normes usuelles, illustrent des pistes pour une nouvelle démarche de développement économique respectueux de la biodiversité.

Figure 1 : Les roches friables du Gorwetsch participent à la dynamique, facteur de diversité de Finges. Par l'Ilgraben au sud et par les longs pierriers qui zèbrent le Gorwetsch au nord. Ces tranchées jouent, en même temps, le rôle de couloirs de liaisons entre la plaine et la montagne. Certains y voient la raison de la présence du criquet stridulant en plaine à Finges.



L'histoire qui s'est jouée et se joue encore entre les amoureux du site de Finges et les promoteurs de l'autoroute du Rhône, passée de l'opposition frontale des années 1970-1980 à la recherche d'une solution négociée dans les années 1990, pour finalement se voir encadrée, dès les années 2000 par de nouveaux outils légaux, offre l'occasion d'une réflexion sur l'attitude de notre société en matière de conservation de la nature.

Cet avis d'un acteur - opposant recyclé en collaborateur - impliqué dans la démarche, ne bénéficie pas du recul du philosophe ou du sociologue. Soucieuse de l'action et de ses effets concrets, cette analyse survole les détails des projets, les exigences écologiques des espèces, les finesses légales, informations que le lecteur peut trouver ailleurs. Avec un regard critique, elle questionne les grands principes philosophiques et stratégiques de la conservation de la nature.

LE DÉCOR NATUREL

En Valais, au milieu de la haute vallée du Rhône, entre Susten et Sierre, le Bois de Finges surprend par son couvert forestier, par la quasi absence d'habitations alors qu'en amont comme en aval on ne découvre que cultures intensives, gros bourgs ceinturés de banlieues et de zones industrielles en expansion. Ici, la plus grande pinède de Suisse semble tout recouvrir.

Cette situation particulière résulte du dynamisme géologique. Le passé d'abord (BURRI 1956, 1998) : un gigantesque éboulement préhistorique descendu de la rive droite du Rhône se lit encore dans les falaises de la Varneralp qui constituent sa niche d'arrachement, la dalle nue de son plan de glissement (Flottuwald) zébrée par deux bisces (Grosswasserleitung et Mengiwasser)

Figure 2: Sans Illgraben, pas de rapides du Rhône. Sans laves torrentielles, pas d'alluvions dynamiques, pas de cours tressés. Les «catastrophes» naturelles qui remettent le compteur à zéro effacent les communautés et les espèces qui s'installeraient durablement et constituent des stimulants de la biodiversité en favorisant une foule d'espèces avides de lumières, dites pionnières, à cycle de vie court.



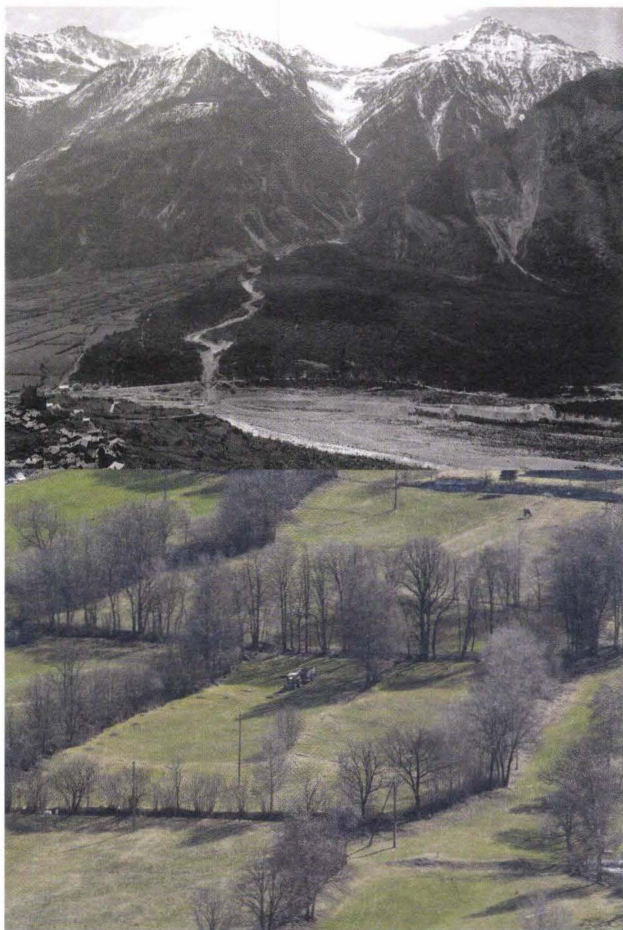


Figure 3: La moitié orientale du cône de l'Illbach reçoit plus de soleil que l'autre moitié exposée au couchant: elle a été mise en culture. La sécheresse locale impose l'irrigation. L'abondance de cailloux nécessite un épierrage. Ensemble, bisses et murgiers dessinent les limites des parcelles et le tracé des haies. Ces dernières décennies, les haies buissonnantes et basses d'autrefois, privées d'entretien se sont développées en cordons boisés cloisonnant des prés intensifiés et fauchés de plus en plus tôt. Les haies restent, mais le paysage change et perd ses richesses écologiques. La sauvegarde des espèces suppose le retour aux structures anciennes qui ont fait leurs preuves.

au-dessus du vignoble et finalement sa masse éboulée formant le relief de collines arrêtées au pied du coteau à Salgesch et à Miège, descendues en plaine à Finges ou encore transportées par le glacier du Rhône jusqu'à Grône en amas de plus en plus petits et dispersés.

Le présent ensuite : l'ubac sombre, raide, strié de longs éboulis de pierriers actifs (fig. 1), étend son ombre sur une grande partie du site. Héritage toujours actif, l'Illgraben (fig. 2) - balafre de lumière tranchant le couvert forestier sombre de la rive gauche - alimente les laves torrentielles qui ont construit le plus vaste cône de déjection de Suisse (fig. 3). Bloqué par cette masse, le Rhône perd quelques

90 m d'altitude de Susten à Sierre. Avec un profil en long jusqu'à dix fois plus pentu que sur le reste de son cours entre Visp et le Léman, le fleuve en devient torrentiel et menace la plaine, réduite ici à la portion congrue, entre accumulations alluvionnaires et collines.

Mariétan (P. T. 1948) avait déjà compris que la géomorphologie complexe issue de ces rapports de force fonde la valeur écologique de Finges. Sa diversité. La complexité topographique du site avec ses collines d'altitude diverses exposées à tous les points cardinaux permet la juxtaposition d'étangs phréatiques au cœur des forêts les plus sèches du pays, de pinèdes percées de steppes ou surmontées de chênaies à l'abri des gels printaniers.

Le dynamisme géologique actuel sur le flanc du Gorwetsch ou le long du Rhône contribue à la survie d'un cortège d'espèces pionnières, disparues des sites stabilisés ou asservis à l'économie. Elles sont amenées ici par les crues ou les avalanches (WERNER 1986). Voilà qui explique l'engouement déjà ancien des entomologues pour ce site (DE BROS 1952).

Sa survie. Jusqu'au début du 20^e siècle, il n'était guère possible d'en exploiter les ressources autrement que par la pêche, la chasse, la récolte de bois (fig. 4), la pâture ou la mise en culture des secteurs les moins défavorisés. Ainsi, l'exposition au soleil du matin et la trouée de l'Illgraben ont permis la mise en culture de la rive droite du cône de déjection, entre Susten et Agarn, où la nécessité d'irriguer et l'abondance de pierres sont à l'origine du maillage de haies qui soulignent les bisses et les murgières.

Les nombreuses études plus récentes, conduites notamment par l'Université de Berne sous la direction du Prof. J. Zettel, n'ont fait qu'affiner, approfondir, compléter et confirmer ce que l'on savait déjà dans les grandes lignes: la grande richesse de Finges dépend de sa diversité et de son dynamisme géomorphologiques d'abord, du climat local particulièrement sec ensuite, et surtout de son étendue qui permet le voisinage de biotopes complémentaires (BR-BL. & RICHARD 1950) offrant des ressources suffisantes pour l'installation de populations viables d'espèces rares aux exigences complexes.

LA CONQUÊTE ÉCONOMIQUE

Si l'on a retrouvé des vestiges de présence humaine datant de 6500 avant JC au Mörderstein (MOTTET 2005), une voie romaine de 600 avant JC à Pfyn (PACCOLAT 2011), il a fallu attendre le début du 20^e siècle pour que débute réellement l'exploitation et la transformation de Finges avec la puissance du moteur à explosion, selon les principes appliqués antérieurement dans des sites moins rudes où le Rhône avait été canalisé dès 1870

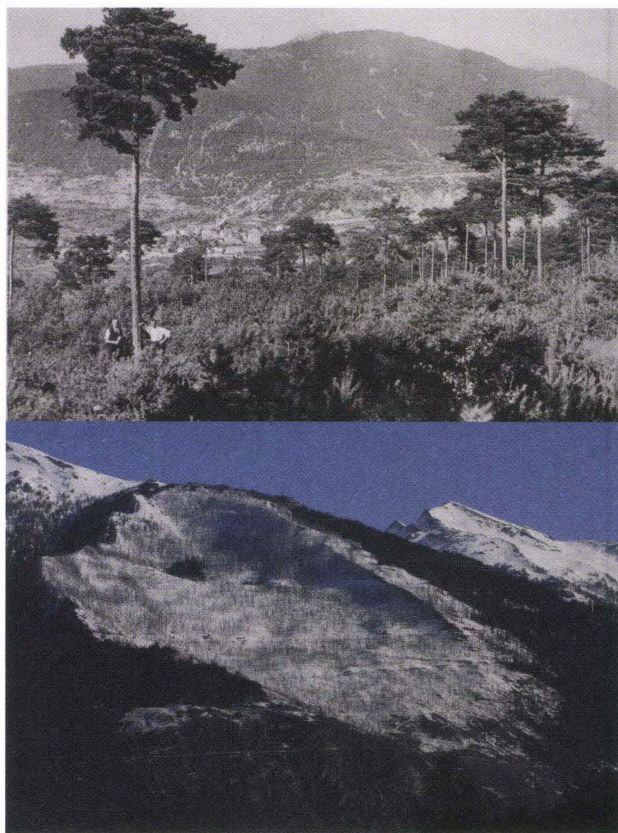
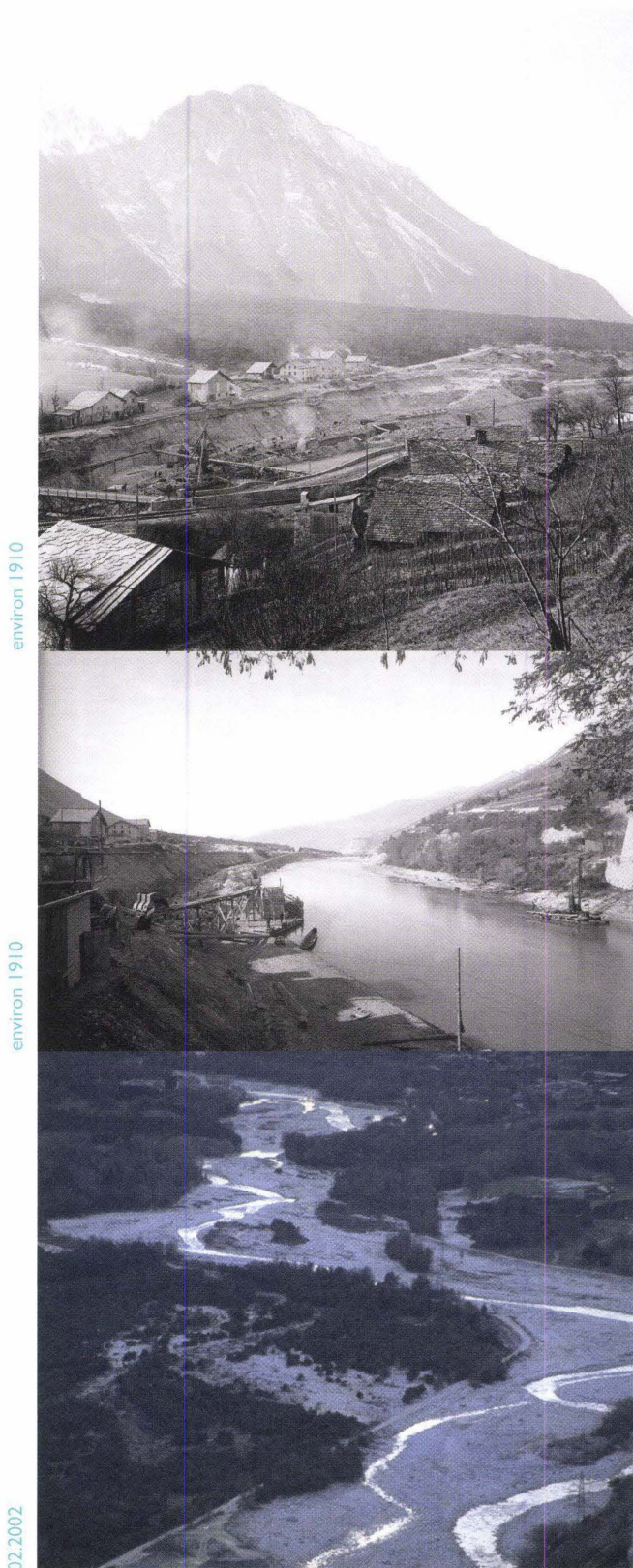


Figure 5: L'abandon de la pâture itinérante en forêt, l'arrêt de la récolte de la litière, la fin des lots bourgeoisiaux ont provoqué une extension des forêts et une densification des boisements. Depuis les années 2000, une nouvelle gestion est appliquée dans le cadre de la réserve forestière de Finges afin de rétablir de grandes trouées. Si les espèces cibles réagissent, les néophytes en tirent également profit. Leur présence complique le travail, mais ne doit pas conduire à renoncer à la biodiversité. Le maintien de grandes structures ouvertes nécessitera un entretien ou une pâture. Le retour de l'engoulement est à ce prix. L'incendie de 300 ha de forêt au-dessus de Loèche, en créant des structures semi-ouvertes, a permis l'installation en grand nombre d'espèces rares, culminant avec la première nidification du circaète en Suisse ! Voilà qui démontre que la cause du recul des espèces ne peut pas toujours être attribuée à des facteurs généraux échappant à notre responsabilité.

Figure 4: C'est à la construction du barrage que nous devons les plus anciennes photographies de Finges. Il est aussi à l'origine du quasi assèchement hivernal du Rhône lors des basses eaux hivernales, au grand dam des poissons. En été, les dérivations réduisent la capacité de charriage et la force érosive du fleuve. Alors, ce sont les espèces pionnières qui perdent des surfaces d'habitats. Même au printemps, la diminution du débit se fait sentir: les jeunes pousses des myricaires et des petites massettes, encore fragiles, sèchent en nombre, ce qui menace leur survie.

et les marais asséchés au début du 20^e siècle (GAMS 1927, fig. 4).

Bien sûr, avant 1900 déjà les Valaisans exploitaient les pinèdes (fig. 5) soit en coupes réglées en lots répartis entre bourgeois, soit en pâture itinérante. Bien sûr, à Preisen, Pfyn et Millieren, voire à Gärtu le bien-nommé, on trouvait des jardins, des champs et des prés. Mais c'est en 1910 que débute la gestion industrielle des forces sauvages du Rhône de Finges: la construction de l'aménagement hydroélectrique Susten - Chippis ouvre la voie à l'endiguement progressif (fig. 6) du Rhône de Finges et à l'exploitation mécanisée des alluvions. La guerre de 1939-1945 contribue à l'extension des grandes cultures de Pfyn par le défrichement des terres basses, la canalisation des ruisseaux forestiers, l'assèchement des marais et la tentative de bonification - non aboutie - du Rottensand par un bisse destiné à le recouvrir de limons.

Pour l'Iligraben, la crue de 1961 (fig. 7), interrompant la route cantonale, lance un vaste programme de stabilisation du cirque d'érosion et du chenal de l'Illichbach. Conséquence de cette sécurité illusoire: l'étalement du hameau de Susten.

Plus discrètement, à l'instar de ce qui se passait hors Finges, l'agriculture a vécu sa mutation sur les bonnes

terres de Feithieren et de Pfyn: motorisation et intrants chimiques y ont fortement simplifié les structures. Puis, dans les années 1970-1980, d'importants remaniements parcellaires supprimaient les prairies des coteaux de Varen, Salgesch et Miège privant de leurs ressources vitales les plantes et les animaux des cultures (fig. 8).

Par contre, la construction de quatre grandes lignes électriques à haute tension qui traversent le site, les pompages d'eau potable dans la nappe phréatique et la pose d'un gazoduc n'ont guère eu d'effet sur la biodiversité.

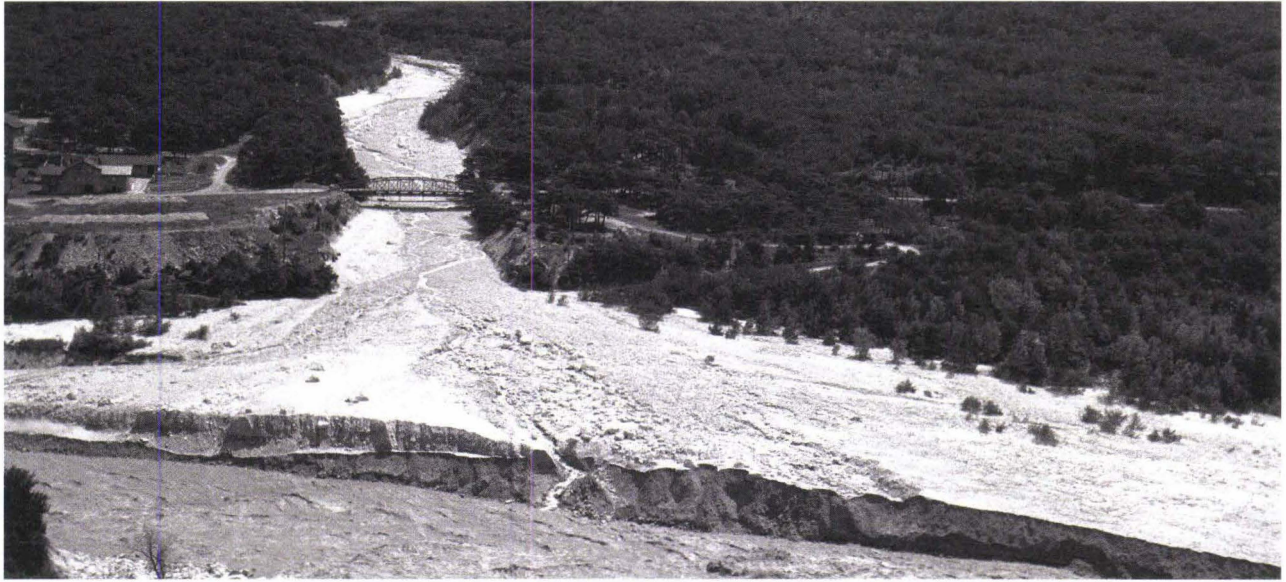
Le premier projet autoroutier de Sierre à Leuk (1960) prévoyait - après la traversée du Lac de Géronde en

Figure 6: L'endiguement du Rhône de Finges, commencé tardivement et - heureusement - jamais terminé, a amputé l'espace inondable d'un cinquième de sa superficie. Les espaces désormais occupés par des constructions, des installations sportives ou touristiques ou par l'agriculture sont perdus pour la nature.

L'endiguement a également modifié la dynamique alluviale de façon discrète, mais fondamentale. Alors que le profane considère les quatre cinquièmes restants - classés zone alluviale d'importance nationale - comme naturels, un œil exercé constate que le Rottensand et les forêts alluviales hors des digues se sont stabilisés, tandis que l'espace étroit entre les digues, soumis à des crues aussi importantes qu'autrefois, est rajeuni trop violemment et trop fréquemment. Les espèces pionnières ont perdu du terrain dans les trois cas.

Pour rétablir et conserver ces espèces, le statu quo ne suffit pas !





viaduc - de longer la rive droite du Rhône jusqu'à Susten, au pied du coteau sous la ligne du chemin de fer, permettant enfin de canaliser totalement ce tronçon de fleuve semi-sauvage. Peut-être s'agissait-il dans l'esprit des ingénieurs d'éviter le Bois - au sens strict de forêt - de Finges, classé paysage d'importance nationale (objet CPN 3.73) en 1963? Oppositions, réexamens, puis concertations ont finalement donné naissance au projet général, approuvé par le Conseil fédéral en 1991, consistant à dédoubler en tunnel le tronçon de la ligne CFF auparavant à voie unique entre Salgesch et Susten, à déplacer la route cantonale T9 du cœur de la pinède en rive gauche, sur l'ancien tracé CFF libéré en rive droite, pour ensuite construire l'A9 en grande partie sous terre, à l'emplacement de la route actuelle (Oggier 2003). Aujourd'hui, la nouvelle concession hydroélectrique, les projets sécuritaires de Susten et la future ligne électrique à très haute tension constituent les nouveaux soucis des protecteurs de la nature.

LA DÉCOUVERTE DU SITE NATUREL

L'observation de la nature arrive en dernier dans les utilisations de Finges. Le compte-rendu de l'excursion de La Murithienne du 8 mai 1948 (P. T. 1948), rassemblant une théorie de 300 personnes dont le nombre étonne les Murithiens eux-mêmes, prouve que le site était déjà célèbre pour son ambiance de «vrai Midi dans nos frontières» que Mariétan avait bien saisi le système des «trois unités géographiques du Bois de Finges : les collines de l'éboulement avec leurs étangs mystérieux (...). Le grand cône d'alluvions de Finges recouvert de sa belle forêt (...) et le vrai visage du Rottensand (...)».

La Murithienne associait alors sa voix à celles des scientifiques et de la Ligue suisse pour la protection de

Figure 7: En 1961 une importante coulée a emporté la pont de la route cantonale. Ce fut le déclic pour une campagne de stabilisation impliquant l'érection d'un barrage de plus de 50 m de hauteur dans le cirque d'érosion et de nombreux seuils dans le chenal du torrent. Des coulées gigantesques de 100'000 à 200'000 m³ demeurent néanmoins possibles, avec des risques pour les habitations construites sur la rive droite de l'Illbach. Stopper les coulées pour la sécurité reviendrait à supprimer la dynamique alluviale du Rhône de Finges, privé d'alluvions.

la nature (LSPN, actuellement Pro Natura) pour prier «le Conseil d'Etat d'insister plus fortement encore pour que l'autorité militaire n'occupe pas définitivement ces terrains [Rottensand]».

C'est de cette époque que date le relevé d'un profil de la végétation conduit par BRAUN-BLANQUET ET RICHARD (1950) à travers la vallée du Rhône, de Chateaufort (sur les hauts de Varen) à Chandolin. C'est à cette période encore que Marcel BURRI (1956) analyse les événements géomorphologiques du quaternaire dans le cadre de sa thèse de doctorat.

L'intérêt des naturalistes pour le site semble se calmer dès le renoncement de l'armée face à l'agressivité des sables du Rhône sur les rouages de ses chars d'assaut. C'est néanmoins l'époque de la «Chevalerie errante»: Bille, Chappaz et Suzi Pilet nous en laisseront des souvenirs photographiques et littéraires inspirants pour la restauration du site.

Il faudra attendre les années 1980 et la concrétisation du danger autoroutier pour que la LSPN mandate Philippe Werner en vue d'établir la carte de la végétation de Finges (WERNER 1986). La publication du premier Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse (SCHIFFERLI & al. 1980) venait de souligner la très haute valeur du «carré» de Finges, un

Figure 8: Dénî des dégradations passées !

L'agriculture, quart de la superficie cantonale, a vécu en un siècle une mutation sociale, économique et technique fondamentale. Les prairies maigres de Varen (1910: premier plan), les haies du Pfyngut (centre) ne sont plus que des souvenirs. La production accrue se paie en chevèches, pie-grièches, criquets et sauterelles, prés maigres et prairies à litières. Et le plan Wahlen a étendu le domaine agricole aux dépens des marais et de la forêt alluviale.

La forêt, suite aux mesures de protection prises pour garantir les ressources en bois et rétablir la sécurité, mais aussi en raison du recours à l'énergie du charbon, puis du pétrole ou de l'hydroélectricité, s'est étendue et densifiée. Exit les spécialistes des forêts claires tels l'engoulevent, l'alouette lulu, le bruant ortolan ou le monticole de roches qui fréquentaient encore le Rottensand ou les collines incendiées dans les années 1970. Par chance, aucune mesure de sécurisation n'a été prise à l'encontre des pierriers du Gorwetsch, toujours actifs.

Le Rhône, encore « sauvage » à Finges, qui livre plus de la moitié de son débit annuel à la production hydroélectrique (Zmutt, Turttmann, Susten dérivé vers l'aval), a vu un cinquième de sa superficie mise en culture ou construite. Le solde (près de 400 ha) est soit stabilisé, soit hyperdynamisé entre des digues. Pas étonnant qu'en 1990, après la disparition de certains poissons, de la loutre, d'un criquet (*Epacramius tergestinus*) et de la petite massette, d'autres espèces voient déjà fondre leurs effectifs : *Tetrix tuerki*, *Chorthippus pullus*, Myricaire, Violier du Valais, Chevalier guignette et Petit gravelot.

Les étangs, privés d'une partie de leur alimentation naturelle dérivée pour l'irrigation, alimentés par l'eau du Rhône via le canal Susten-Chippis, sont envahis par les roselières, encerclés de forêts et perdent leurs espèces emblématiques.

des trois carrés de 10 km de côté, sur 480 constituant la Suisse, comptant plus de 130 espèces nicheuses alors que la moyenne nationale se situait à 86. On savait déjà que les étangs et ruisseaux de Finges hébergeaient au moins 27 espèces de libellules dont la rarissime Leucorrhine à front blanc.

Aujourd'hui, l'intérêt pour Finges croît au fur et à mesure de l'urbanisation environnante. Aux promeneurs avides de découvrir cette nature d'exception se sont ajoutés les citadins en quête de verdure, les pique-niqueurs organisés, les sportifs minutés, les promeneurs de chiens, les marcheurs bâtonnés, les cyclistes fluorescents, les fiers cavaliers, sans omettre les praticiens du quad, du rafting (fig. 9), de l'hélicoptère ou de l'hydrospeed... Il est loin le temps du chasseur et du pêcheur solitaires, par ailleurs toujours présents.

LA PERCEPTION DE LA DÉGRADATION DE LA NATURE

Soucieux du futur, les observateurs des années 1940-1950 ne semblent guère considérer la ligne CFF (1870), la route cantonale (construite au 19^e siècle et corrigée dans les années 1950), la carrière de Kalkofen, le camping dans les collines ou le barrage de Susten (1910) comme des problèmes pour la nature. La description de l'objet CPN 3.73 (version 1979), puis celle de l'Inventaire Fédéral des Paysages d'importance nationale (IFP) font



également l'impasse sur la toute récente stabilisation de l'Illgraben (dès 1967), sur l'endiguement à peine terminé du Rhône ou sur l'augmentation de l'extraction des graviers dans les années 1970. Même le Plan de protection de Finges (GRAMM & OGGIER 1984) insiste sur les risques des incendies sans en voir le côté positif et propose, à rebours du bon sens, d'ouvrir la digue du Rhône sur le Rottensand steppique, tout en la maintenant sur l'Unterer Pfyngwald humide.

Dénî par habitude aux équipements connus ? Effets encore faibles, imperceptibles de ces équipements récents sur la vie sauvage ? Ou incompréhension des mécanismes écologiques: négligence de l'amont pour un écosystème hydraulique, sous-estimation de la fermeture des boisements, ignorance du rôle des accidents (incendie, éboulement, crue, avalanche) comme facteur de diversité ? Glissement des références qui pousse à ne prendre en compte que les changements personnellement vécus ?

Les remarques semblent guidées par le côté spectaculaire des dangers: armée et autoroute occultent la mutation rampante de l'agriculture tout comme la mécanisation de l'entretien des « espaces verts ».



Figure 9: Rafting sur le Rhône.

Les quantifications récentes, l'analyse des mécanismes sous-jacents, la vue d'ensemble donnée par les inventaires et recensement nationaux, mais aussi l'aggravation des reculs et des disparitions malgré les mesures correctives commencent à reléguer les approches émotionnelles au second plan. Mais ce changement arrive trop tard pour le cadre légal largement inspiré par la nostalgie et qui privilégie le frein à la destruction, la compensation exacte des atteintes nouvelles sans tenir compte du fait que les restes de nature ont été conservés par hasard. Ces bosquets, ces marais sont déjà condamnés parce qu'en dessous du seuil minimal de survie du fait de leur dimension, de leur dégradation ou de leur isolement. Et les mesures bien intentionnées suivent des recettes faciles à vendre mais inefficaces dans le contexte stérilisé actuel. Les inventaires volent la vedette aux simulations informatiques, les études complémentaires concurrencent les rapports d'experts, et la création de biotopes (entendre « étangs ») dispute l'espace aux aménagements de liaisons biologiques (comprendre « haie »), la protection des corridors écologiques se décline en « ouvrages en béton » alors que les sites d'importance nationale se résument à des confettis isolés.

De surcroît, la protection de l'environnement (comprendre ce qui nous affecte directement) empêche des mesures de reconstruction à la hauteur du problème! On applique aujourd'hui à la restauration de la nature la retenue dont il eût fallu faire preuve lors de sa destruction massive. Alors que les corrections fluviales asséchaient les plaines alluviales par km², que les améliorations foncières remembraient des dizaines d'hectares d'un seul coup, que le réseau des

Les loisirs évoluent aussi, même à Finges. Si le championnat du monde de trial a été décrété non grata dans l'Illgraben, les incursions motorisées en quads restent difficiles à gérer. Tout comme le survol par des aéronefs à la recherche d'espace de jeu peu habités.

routes nationales se décide à Berne, les mesures de renaturation se comptent en milliers, voire centaines de m² seulement et dépendent du bon vouloir des privés, au mieux des communes. Comme s'il s'agissait d'une question secondaire, locale.

LE BILAN

Les tableaux de Jörg Müller « célébrant » la mutation du paysage dans les années 1970 révèlent le changement imperceptible par des plans fixes, comme autant de jalons. L'analyse des cartes topographiques pratiquée par Klaus Ewald quantifie la dégradation rampante des écosystèmes. Il nous faut encore réaliser qu'elle sous-évalue fortement les pertes écologiques de la plaine du Rhône (ZANINI & al. 2007): le trait bleu d'une rivière en 1870 ne reflète pas le même ruisseau qu'en 2010 tant

Figure 10 : Au terme de près d'un siècle d'exploitation sans aucune attention pour la nature, le Rhône de Finges a perdu une grande partie de ses richesses.

Rétablir l'état naturel (1) ne peut pas s'envisager en raison des implications sociales, sécuritaires et énergétiques.

Placer le Rhône sous protection (2) sans corriger les effets des interventions passées revient à ralentir une détérioration programmée. Entretien des habitats résiduels par des actions de jardinage peut rassurer sans rétablir la diversité perdue.

Une nouvelle stratégie (3) consiste à corriger nos modes d'exploitations sans y renoncer, de façon à ce que leurs effets imitent ceux des processus naturels supprimés ou ceux des exploitations traditionnelles disparues.

Etat naturel initial (avant 1900)

Equilibre entre apports solides et capacité de charriage (débit liquide et pente) => espace alluvial vaste et chaotique.

1900 Espace et dynamisme naturels

Prédation économique (1910-95)

Restriction de l'espace naturel, diminution du débit, canalisation des crues dans un chenal étroit.

1950 Endiguement et dérivation => effet 1 : hyper-dynamisme restreint

Equilibre économique (1995)

Sécurité fragile + disparitions progressives par stabilisation et enforestation:
Engoulevent, Ortolan, Epacromius traestinus.
Petite massette.

1990 Stabilisation => effet 2 : enforestation

Futurs à choix

1 Renaturation « sauvage »

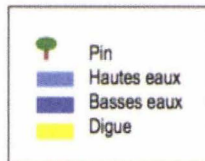
- Non obligatoire
- Très coûteux
- Socialement inacceptable

Nature « sauvage » au prix du renoncement aux exploitations et à la sécurité

2 Conservation des « restes »

Protection défensive et jardinage : sécurité faible et frein de la prédation => nouvelles disparitions programmées, mais déculpabilisation
Guignette, gravelot, Tetrix tuerki, Chorthippus pullus, Abeilles, Violier.

Solution 2 : Prédation freinée => stabilisation + hvoerdynamisme accrûs



3 Techno-nature biodiversitaire

- Rentable
- Socialement accepté
- Impacts limités dans le temps

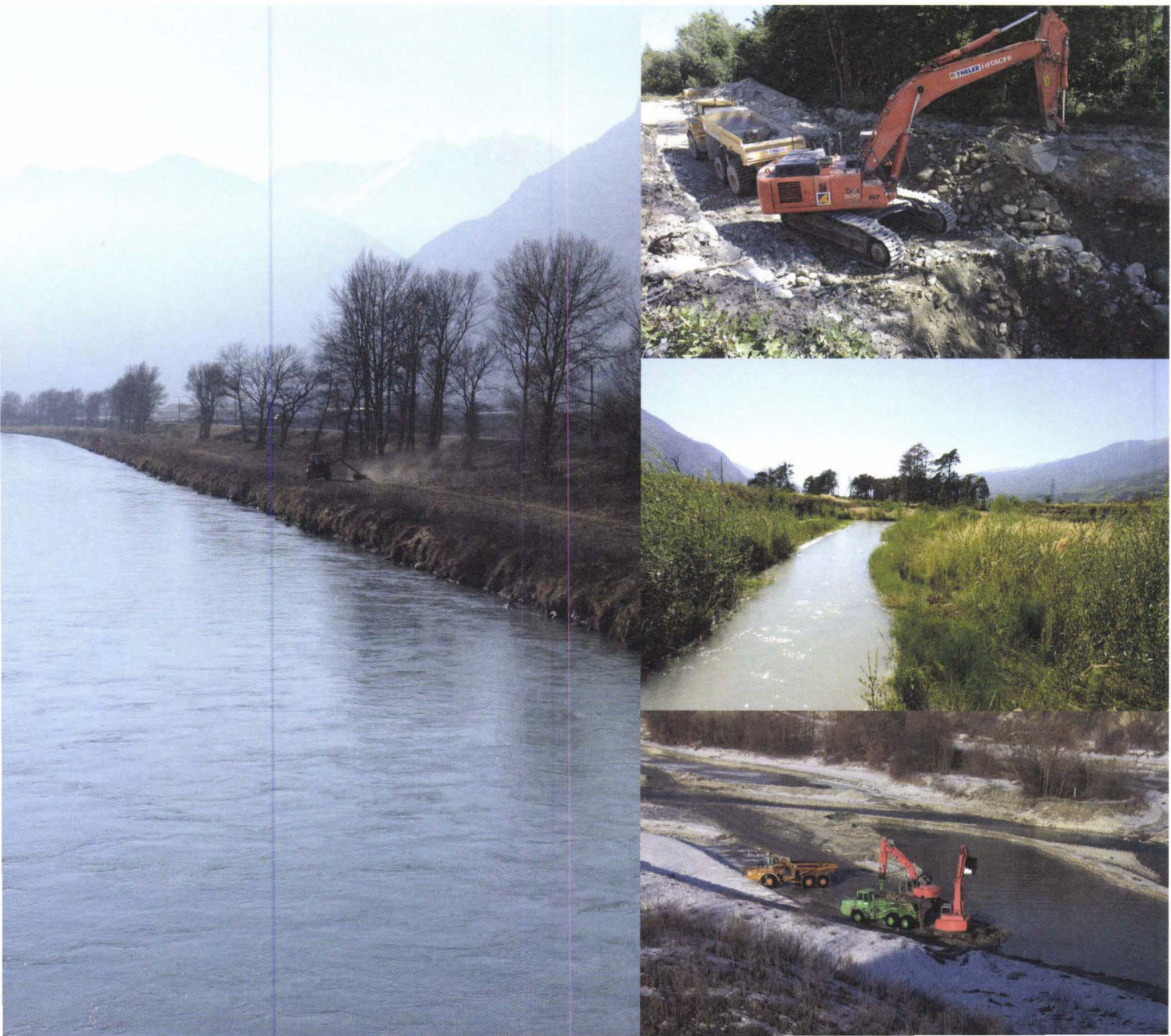
Exploitation maîtrisée : sécurité forte + imitation de la nature => retours et conservation de la biodiversité
Abaissements simultanés du lit actif et de la nappe, suppression des digues, restitution d'un débit de survie.

Solution 3 : Extraction, déboisement et pâture

en longueur, qu'en structure du lit, en régime ou en qualité de l'eau. La surface bâtie de 2010 se décline en béton, bitume et gazons stérilisés alors qu'en 1870 le hibou petit-duc habitait le coeur de Sion où ses proies fréquentaient les chemins de terre, les tas de fumiers, les greniers percés ou les bordures d'herbes folles. Si les terres cultivées, plus vastes aujourd'hui qu'en 1850 (+11 %), n'hébergent plus les richesses d'autrefois en raison des changements structurels, que penser alors des forêts alluviales et des marais réduits les uns à 52 % et les autres à 5 % de leur surface originelle, dégradés, stabilisés, isolés d'un Rhône-canal et d'une nappe phréatique abaissée ? Les espèces disparues nous disent que la surface fonctionnelle est réduite à zéro depuis belle lurette, à quelques pour mille dans le meilleur des cas !

Jusqu'en 1900, nos aïeux protégeaient la nature sans le savoir ! En fait, il leur manquait les moyens techniques, la chimie et les ressources énergétiques pour la maîtriser. S'ils avaient pu éliminer la grande faune par la chasse, ils n'avaient pas réussi à stériliser les habitats, à bloquer les dynamismes. Omniprésente, la nature en tant qu'écosystème n'avait pas besoin de protection légale.

Désormais, seules quelques espèces ubiquistes - pissenlit, merle noir, moineau domestique et corneille noire - ont accès aux zones bâties, aux espaces cultivés, aux terrains de jeu, aux talus chauves. Éliminée des surfaces exploitées - agriculture, golf, pistes de ski - la biodiversité doit se contenter des espaces protégés dont le nombre, le type et l'étendue croissent aussi régulièrement que s'appauvrissent les terres non protégées. Mais



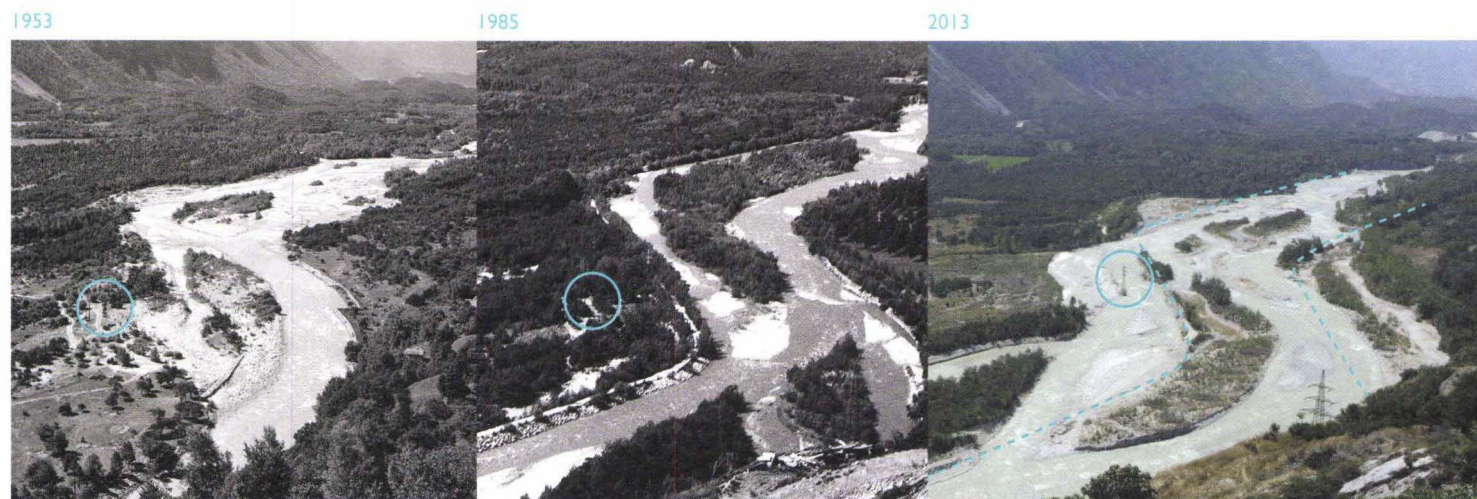


Figure 12: Les photos de 1953, 1985 et 2013 illustrent bien la première étape de la prédation (barrage de Susten en fonction; premières digues) où l'écosystème contient encore tous les stades (graviers nus, brousses, steppe, pinède, peupleraie...), en 1985 le Rhône stabilisé ne présente plus que deux faciès (boisé / nu). L'état 2013, restauré par l'extraction dirigée et maîtrisée, ressemble à l'état naturel. Flore et faune pionnière sont là pour témoigner de la réussite. Et les prochaines crues vont effacer les dernières traces d'extraction.

Le cercle pointe un pylône. Le traitillé souligne le tracé des digues de 1985.

dans l'absolu, ces espaces naturels protégés, de petites dimensions, isolés, privés de dynamisme, ne couvrent que quelques pourcents du pays et ne peuvent pas répondre aux exigences des espèces rares dont le déclin se poursuit. C'est que faune et flore ne vivent pas dans les classeurs des certifications ou des labels!

LA PROTECTION DE FINGES

Les premières réserves de chasse, la première loi forestière, la loi sur la protection de la nature et celle sur la protection de l'environnement répondent, longtemps après les premières alarmes méprisées et décriées, à des crises advenues. Il en est allé de même à Finges: qui se

Figure 11: L'interdiction de porter de nouvelles atteintes aux sites protégés rassure, mais ne stopperait pas la lente dégradation consécutive aux atteintes antérieures ou dans la zone d'influence. Les espèces pionnières s'éteignent lentement, l'une après l'autre. Alibi ou biodiversité?

La restitution du débit naturel et la suppression des endiguements rétabliraient automatiquement un lit diversifié. Plus ou moins vite selon le régime des crues qui échappent à notre contrôle. Une telle solution ne pose pas de problèmes dans le cas d'une rivière canalisée comme le Rhône à Fully par exemple. A Finges, cette stratégie mettrait en danger les dernières populations d'espèces rares. Paysage ou biodiversité?

En l'occurrence, à Finges, le retour immédiat des conditions naturelles est exclu pour des motifs sécuritaires et énergétiques. Le régime naturel et la qualité des eaux sont perturbés par l'urbanisation du Haut-Valais. Ne reste que la possibilité d'interdire l'extraction des graviers, mais avec quel effet? Punition ou biodiversité?

La conduite expérimentale de l'extraction a permis en 20 ans de produire 3'000'000 m³ de matériaux pour le marché de la construction, d'abaisser progressivement le lit actif du Rhône pour réduire les risques d'inondations dommageables à l'économie, de façonner un cours tressé avec des îles, de créer des bas-fonds, des bras morts, d'augmenter les effectifs, voire de réinstaller des espèces pionnières rares ou disparues. Sécurité, énergie, matériaux de construction, biodiversité. Le tout au prix de 3 - 4 mois par an de présence de machines dans le site protégé. Qui dit mieux? Le broyage répété des berges du Rhône canalisé à Fully, peu contesté, détruit la nature très efficacement et favorise l'expansion des banalités, plantes invasives incluses.

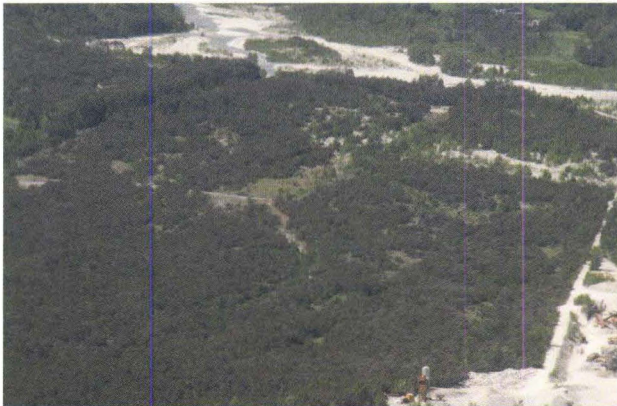
soucie de préserver un site considéré comme intact? Qui anticipe les effets des premières interventions: dérivation du Rhône, stabilisation de l'Illbach, interdiction de la pâture en forêt?

C'est curieusement au moment où les chambres fédérales décidaient de créer un réseau des routes nationales que les associations de protection de la nature et du patrimoine (LSPN, Club alpin suisse CAS, Heimatschutz devenu LSP) publiaient la première édition de l'inventaire des paysages et sites d'importance nationale. Ainsi, d'une certaine façon, le conflit était programmé entre l'A9 et le Bois de Finges, retenu dans l'inventaire pour sa qualité paysagère, sa diversité naturelle et sa valeur scientifique.

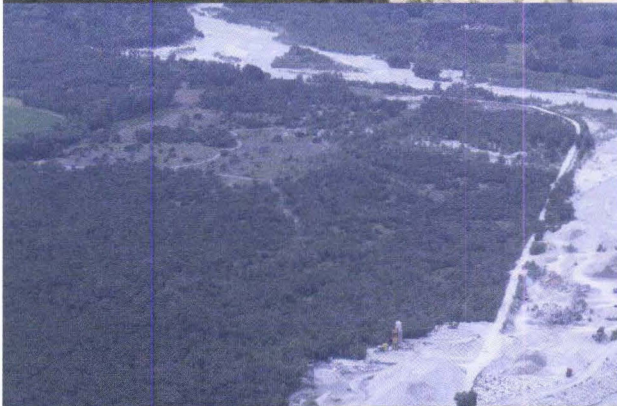
Le temps que les autoroutes se réalisent ailleurs permet d'oublier le danger. Le lancement des chantiers dans le Bas-Valais, la déchirure du Bois-Noir, rallument la flamme protectrice et donnent naissance au comité d'opposition à l'autoroute et au groupe de protection de Finges. La LSPN consacre la campagne nationale de l'Ecu d'Or 1986 au Bois de Finges et remet aux autorités un Plan de protection de Finges (PPF 1984). Le battage publicitaire, quelques publications mineures, l'édition de deux livres donnent du poids aux amoureux de Finges.

Parallèlement, un groupe d'experts mandatés par la Confédération réexamine l'autoroute A9 entre Riddes et Brig. Le Prof. Bovy (1982) prend acte de la valeur du site,

13.05.2008



18.06.2010



22.08.2011



06.08.2013



de l'importance de son « unité » et propose, pour éviter son dépeçage, l'enterrement de l'autoroute sous le tracé de la route cantonale dans le secteur des collines.

Fort de la valeur du site de Finges, des puissantes résistances aux autoroutes nées des premiers excès (on pense à la césure de Morges) ainsi que de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE 1983), ce projet transforme le PPF de 1984 en un Concept Finges 1995. Le projet routier se voit ainsi accompagné, lors de sa mise à l'enquête publique en 1995, d'un paquet de mesures de reconstitution et de remplacement visant à restaurer le Rhône et les étangs. En 1997, le Conseil d'Etat flanque l'approbation du projet autoroutier d'une décision de protection du site fixant les objectifs sectoriels qui guident, aujourd'hui encore, les projets, notamment la gestion forestière. En 1998, le site CPN 3.73 est incorporé à l'Inventaire fédéral des paysages (IFP) sous le no 1716.

Dans les années 2000, la bourgeoisie de Leuk et le Service cantonal des forêts et du paysage mettent en oeuvre la réserve forestière de Finges en définissant des zones de protection absolue sans intervention et des secteurs de sylviculture à but écologique. Il s'agit surtout de laisser la lumière pénétrer en sous-bois pour favoriser la flore, les insectes et les oiseaux.

Depuis les années 1990, l'arsenal législatif s'est étoffé avec les inventaires fédéraux des zones alluviales (1992), des sites de reproduction des amphibiens (1994), des corridors pour la faune (2001), des prairies et pâturages secs (2010) notamment. Les plans d'affectation de zones des communes additionnent soigneusement ces différentes couches aux zones de protection cantonales ou communales dans une approche purement technique, formelle, sans coordination, sans pensée écologique, sans effet concret. Finalement, Finges sera le premier parc naturel de Suisse dès 2005, selon la loi cantonale, puis obtiendra son label fédéral en 2013. Un projet essentiellement touristique d'ailleurs.

Figure 13: Avant les importations énergétiques et alimentaires, la population valaisanne vivait à la limite des ressources disponibles. L'exploitation intensive du bois et de la litière, voire la pâture en forêt, entretenaient des habitats ouverts, lumineux, revêtus d'un tapis herbacé richement fleuri. La rareté des nutriments induisait une forte concurrence favorisant une biodiversité que l'on ne trouve plus dans les cultures engraisées dominées par quelques plantes nitrophiles.

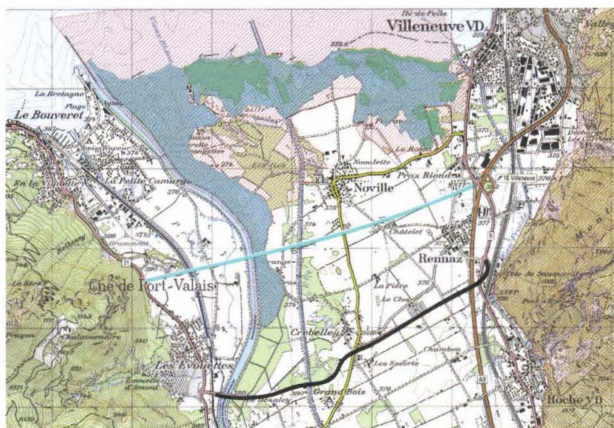
A Finges, on a choisi de favoriser les steppes de plaine, uniques en Suisse, au détriment des pins qui couvrent des milliers d'hectares sur les coteaux. Pour l'alouette lulu, pour l'engoulevent, pour les abeilles sauvages, les criquets et le Violier du Valais, désormais il s'agit de réintroduire la pâture itinérante, en prenant soin de ne pas le faire lors de la floraison et de sortir chaque soir le bétail pour exporter la fumure.

Hachurés rouge: IFP / bleu: ZAIN / vert: BMIN
 Trait rouge: H144 / Trait vert: variante de tracé H144

Figure 14: Le communiqué officiel de l'Etat de Vaud nous dit que la Transchablaisienne, alias H144, a pris en compte tous les intérêts en présence, particulièrement les impacts écologiques. La preuve: les associations, dont les préoccupations ont été intégrées, n'ont pas fait recours! Selon le dossier technique, les mesures d'intégration, dévisées à 2'563'000.-, constituent les 3.35 % du coût total (79'000'000.-). Mais dans la réalité, hors 837'000.- investis pour créer quelques petites «mouillères», 1'726'000.- a servi à déplacer un camping, à créer une desserte agricole, un réseau d'irrigation et à poser des clôtures. On voit mal en quoi la nature est concernée, sinon négativement par ces mesures d'accompagnement.

Un tracé tendu (trait vert), à travers la digitation sud du site protégé (une plantation forestière!) n'aurait-il pas permis de négocier – il y a 20 ans déjà – une réelle restauration massive des Grangettes, avec suppression des enclaves exploitées (peupleraies, port de plaisance, agriculture, camping) par une réorganisation du territoire de façon à créer un bloc de nature en lien fonctionnel avec le Rhône d'un côté et le lac de l'autre? S'agit-il d'imposer aux automobilistes un détour de 2 km ou d'offrir au courtis cendré la possibilité de se réinstaller dans un marais étendu, non cloisonné?

Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA13112)



des récentes normes environnementales et les voeux écologiques de supprimer toute activité humaine dans ce site d'exception.

LE RHÔNE DE FINGES

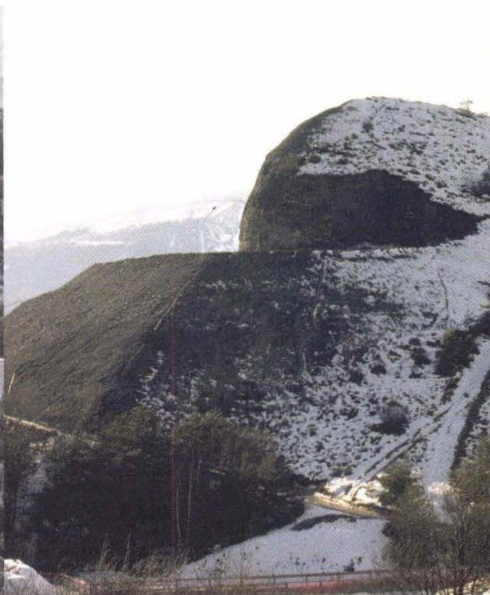
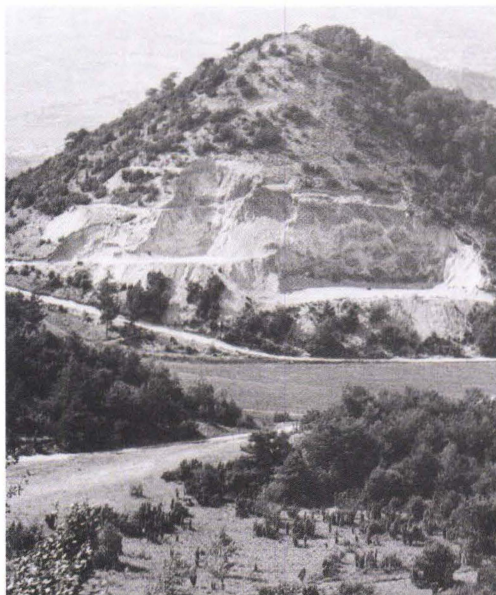
Au coeur de Finges, le Rhône constitue le laboratoire d'une nouvelle gestion de la nature. Classé zone alluviale d'importance nationale (ZAIN) en 1992, «dévasté» par une crue en 1993, «remis en état» selon les seuls critères sécuritaires en 1994. Suite à une plainte pénale contre le chef de département, il a vu sa gestion confiée à un naturaliste dans le cadre des mesures de reconstitution et de remplacement du projet autoroutier (fig. 10, 11, 12, 13 & 15).

Contraint de respecter les soucis sécuritaires des riverains (Landgut Pfyf, Salgesch avec son camping et sa zone industrielle, Sierre), confronté aux intérêts financiers des exploitations économiques (hydroélectricité, eau potable, gravier) et soucieux de redonner espace et liberté à la nature, le nouveau responsable a dû composer avec ces intérêts divergents, «naviguer à vue» entre le souhait économique de ne pas pénaliser les pratiques antérieures, le respect

En 20 ans, par essais et erreurs, par interventions expérimentales progressives, s'est développé un modèle de gestion adaptative à la recherche d'un équilibre précaire entre les trois objectifs contradictoires d'exploitation économique, de sécurisation contre les crues et de restauration de la nature. L'extraction, dirigée de façon à imiter les effets écologiques des hautes eaux désormais dérivées, se met au service de la sécurité.

Il a fallu pour cela admettre que le Rhône sauvage ne l'est plus. Que le Rhône de Finges privé d'une partie de sa force érosive dès Mattmark, Zermatt et

Figure 15: Tentative de reconstruction du paysage: l'ancienne carrière de Kalkofen a été convertie en dépôt des limons inutilisables issus du chantier de l'autoroute à Gèronde. Au fur et à mesure du remblayage, le matériel en place est utilisé pour créer une couche de «sol indigène». Les géologues ont perdu là une clé d'étude de l'éboulement de Finges! La végétation naturelle cicatrise lentement la blessure. A proximité de l'Ermitage, une colline reconstruite a été revêtue d'une steppe transplantée avec les oeufs des papillons et criquets.



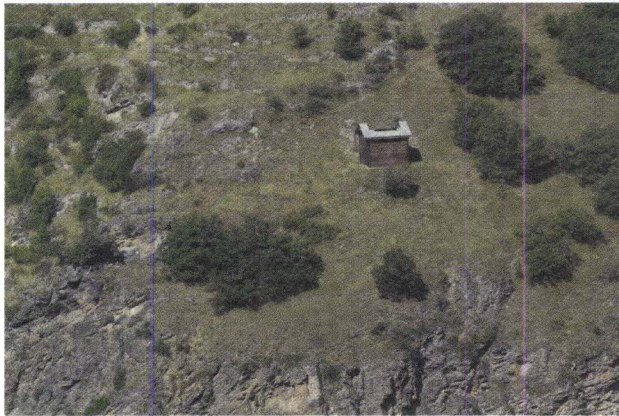


Figure 16: Protection du paysage ou punition ?
Sous Zeneggen, un chalet au toit percé étonne hors des terrains cultivés. C'est le «camouflage» paysager exigé pour la cheminée de ventilation du tunnel du Vispéral. Où réside la plus value par rapport à une tour de béton ? Le souci démocratique - à la mode dans l'élaboration des CEP (concept évolutif du paysage) - l'exigence participative des mesures paysage de la nouvelle politique agricole aboutissent à un «pic-nic canadien» plutôt qu'à un repas gastronomique. Un peu de réflexion permettrait de réduire les coûts tout en réalisant des mesures plus efficaces.

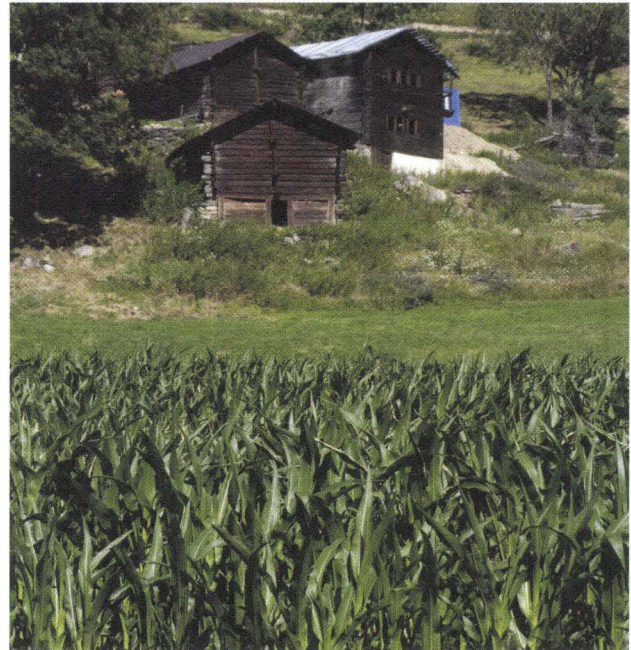


Figure 17: Ossona

Conception paysage suisse vante le projet de développement doux de Saint-Martin et son amélioration foncière modèle au milieu des prairies maigres avec un projet de protection des prairies et pâturages secs !

Le site internet de l'Office fédéral de l'agriculture, plus réaliste, décrit le remplacement des prés maigres par les premiers champs de maïs du Val d'Hérens ! Même les vaches ne sont pas les célèbres vaches éponymes de la vallée ! Le tout est soutenu par le Fonds Suisse pour le Paysage. Naïveté, incompetence ou malhonnêteté ?

Turtmann, écoule moins de la moitié de son débit sauvage, que son eau n'est plus naturelle (pollution, charge hivernale en limons issus des barrages), qu'un cinquième de la surface inondable lui est retirée à jamais et qu'une protection intégrale des restes dégradés et isolés ne permettrait pas de sauver les espèces. Il a fallu se convaincre que la protection de la nature ne conserve plus la nature sauvage, mais qu'un développement raisonné peut imiter les conditions nécessaires aux espèces spécialisées des rivières «naturelles». Il a fallu admettre que la crue ne se soucie pas plus de créer un habitat pour la truite, que celle-ci de savoir si son refuge résulte d'une catastrophe naturelle, d'une extraction maîtrisée ou d'un projet de renaturation.

Il s'agissait d'intensifier l'extraction pour enfoncer le lit actif plus bas que la plaine environnante sans détruire les valeurs résiduelles, de conduire l'activité des gravières de façon à favoriser les structures et

Figure 18: Architecture, mise en scène ou écologie ?

Le Bras-Noir à Sierre «renaturé» offre moins de ressources que le Canal Sion-Riddes (au centre), rectiligne mais «mal» entretenu. Des méandres «gelés» ne constituent pas le dynamisme et n'offrent aucune ressource à la faune !

Le Galdikanal (à droite) avec son «espace alluvial» constitue une nette amélioration.



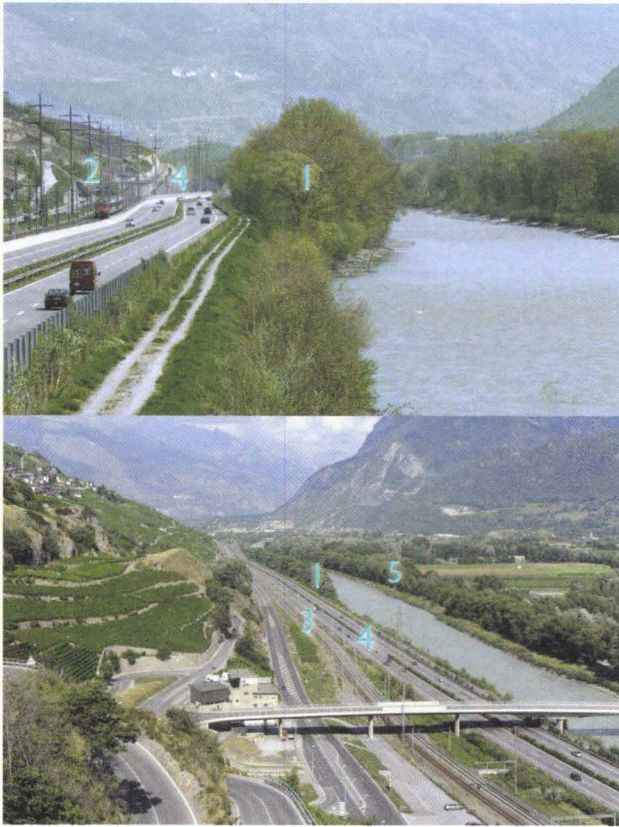


Figure 19: Protection défensive ou vision ?

Entre Sion et Sierre, pour « sauver » les berges (1) du Rhône canalisé, on a conduit la route cantonale dans un tunnel (2), déplacé les voies de chemin de fer (3) de 30 m vers le nord, pour construire l'autoroute (4) à leur emplacement sans toucher le Rhône. Vingt ans plus tard, par souci des crues, on élimine ces coûteux arbres (5).

Dès 1980 il était clair que ce Rhône canalisé allait perdre sa maigre valeur naturelle dans le contexte en préparation. En laissant les anciennes infrastructures à leur place, un budget moindre aurait permis de construire l'autoroute à la place du Rhône et de recréer, à moindre frais, un fleuve sécurisé, élargi et amélioré un peu plus au sud ! La nature n'a pas profité des millions investis pour l'épargner !

les conditions exigées par les espèces pionnières, les plus rares, de faire reculer les pins envahissant le Rottensand, de creuser des bras, morts ou actifs, pour guider les crues, de dessiner une nouvelle répartition de la mosaïque des habitats alluviaux en fonction des conditions futures.

L'incendie du coteau de Loèche, ne nous dit pas autre chose : la biodiversité trouve son compte dans le désordre et le chaos pourvu que la complexité soit assez vaste pour répondre aux besoins conjugués de populations viables d'espèces exigeantes. Le Pilotage du Rhône de Finges crée le chaos, un chaos organisé.

QUELLE NATURE DEMAIN ?

CONSERVER UNE NATURE MORIBONDE ?

Dans les années 1960, l'autoroute A1 Lausanne - Genève déchire villes, campagnes et forêts, sans souci d'environnement, ni de nature. Quelques décennies plus tard, la Grande Cariçaie est préservée par le déplacement du tracé autoroutier A1 dans l'arrière pays. Dans la plaine de l'Aar, le tunnel de Witi cache l'autoroute A5 sous terre (OGGIER 2007), sans freiner l'intensification agricole en surface. En 2012, la H144 (fig. 14) accompagnée de misérables mesures de reconstitution dispersées évite les Grangettes. Selon le principe du pollueur payeur, la loi n'exige ni la réparation des atteintes passées, ni une refonte du territoire influencé: une stratégie d'évitement suffit, quel qu'en soit le rapport coût-efficacité !

Seules des racines psychologiques profondes permettent d'expliquer un tel aveuglement politique. Par nécessité, la protection de la nature est réactive : elle intervient trop tard, une fois les atteintes perceptibles. Défensive, elle préserve alors des reliques conservées par hasard, trop petites, dégradées. Punitrice, elle cible les responsables, mais gaspille les budgets en mesures de freinage ou cosmétiques (fig. 16 & 18). Eclatée, elle disperse ses actions selon le principe de l'arrosoir, cloisonnée, elle soutient des micro-projets non coordonnés, voire contradictoires (fig. 17). Nostalgique et romantique, elle prétend naturels des écosystèmes modifiés depuis des millénaires. Décalée, elle prend le dernier événement - arasement d'une haie, assèchement d'un étang, suppression d'un murgier - pour la seule cause, oubliant toute la longue chaîne qui a conduit progressivement aux disparitions contemporaines soudaines.

Et quand le succès échappe, elle additionne des correctifs «end of pipe» de plus en plus pointus - inventaires, normes, mesures, directives - qui oublient l'écosystème et compliquent l'action.

Apaisement des innocents, alibi pour les cyniques, cette démarche est inadaptée à la gravité de la situation. Politiques, législateurs et professionnels doivent s'engager dans une stratégie qui prenne en compte les besoins de la nature et se laisse guider par ses réponses pour construire de nouveaux systèmes fonctionnels.

LA LEÇON DE FINGES

La résistance géologique de Finges aux moyens de destructions du 19^e siècle nous a livré un monolithe complexe relativement étendu pour le collinéen: 700 ha! Cette dimension explique la survie - par mort lente - d'espèces disparues ailleurs. Retard de «mise en valeur» et richesse exceptionnelle ont placé un protecteur de la nature au sein des constructeurs de l'autoroute. Cette

situation spéciale a permis une solution innovante. Le projet autoroutier ne cherche pas à maintenir l'état hérité, il vise à redynamiser les populations d'espèces rares, à permettre le retour d'espèces disparues en reconstituant des conditions - artificielles, sécurisées, bon marché, voire rentables - répondant à leurs exigences. Il se développe par étapes expérimentales progressives, à la recherche d'un succès qui se mesure en populations reconstituées. Dans la pratique, quelques recettes inhabituelles lorsque constructeurs et protecteurs se font face, ont contribué aux succès. Ce décalogue décrit, par effet miroir, les erreurs courantes:

1. Une cohérence écosystémique au service de priorités hiérarchiques claires, assurée par un coordinateur de la gestion de l'ensemble du site, réduit les conflits entre lois, acteurs et responsables thématiques.

2. Une consistance temporelle diachronique, garantie par un seul acteur engagé sur le site depuis 1978, permet la prise en compte des exigences techniques et économiques dans le respect d'un fil rouge écologique, d'une vision fonctionnelle globale et à long terme.

3. Un planning éco-logique organise les mesures de reconstitution et de remplacement de projets voisins selon les priorités fonctionnelles de la nature plutôt qu'en réponse au découpage administratif et légal ou au calendrier des acteurs, guidés eux par des critères socio-économiques.

4. Une logique fonctionnelle, nourrie par une analyse historique et une comparaison avec des écosystèmes analogues, identifie les déséquilibres hérités, leurs causes et propose un futur dynamique ouvert à toutes les surprises, au besoin en impliquant les activités économiques pour remplacer les facteurs naturels bloqués.

5. Une optimisation spatiale par redistribution territoriale (migration des biotopes) (OGGIER 2005), sur une surface réduite désormais comptée, permet d'optimiser le « rendement biodiversitaire », d'atteindre des dimensions critiques, de favoriser la gestion par des exploitations ou des activités économiquement neutres, voire rentables: extraction, pâturage, ...

6. Une politique démocratique d'apaisement intègre les activités de loisirs (TEK 2010) dans la nature par la refonte et le développement des équipements d'accueil et de canalisation dans des habitats multifonctionnels suffisamment vastes, au lieu de les rejeter hors de micro-biotopes.

7. Une stratégie coopérative transforme les grands « destructeurs » en reconstituteurs d'écosystèmes riches plutôt que de les charger de coûteuses mesures punitives,

purement légales, non coordonnées et de faible valeur écologique.

8. Une démarche expérimentale adaptative, par essai et erreur, continuellement ajustée selon la réponse de la nature plutôt que prédéfinie par nos normes, nos goûts ou nos émotions, permet de tester en vraie grandeur des modes de gestion innovants pour la nature, sans condamner a priori toute intervention humaine, même technique ou rentable.

9. Des mesures violentes, de grandes dimensions (extraction, déboisement), éco-inspirées par les catastrophes naturelles (avalanches, crues, incendies), partant de l'idée que la truite sait trouver sa place dans le chaos consécutif à une crue dénuée d'intentions, remplacent un coûteux jardinage.

10. Une mise en œuvre prudente et progressive par l'application en doses mesurées (<20 % de la surface) de remèdes expérimentaux évite des atteintes irréversibles et permet des ajustements.

A condition d'accepter que la liberté soit surveillée, que la nature reconstituée soit hybride, exploitée et gérée pour la biodiversité, l'ensemble s'agence comme un puzzle géant plutôt qu'en une myriade de confettis. L'agrandissement concentrique progressif, pièce par pièce, permet de découvrir les seuils de réaction des espèces les plus exigeantes et d'améliorer les modes d'intervention.

Cette solution est généralisable, sous réserve d'une conversion de nos mentalités en matière d'analyse, d'objectifs, d'ambitions, de stratégie, de critères de succès et d'implication populaire.

RECONSTRUIRE DES ÉCOSYSTÈMES ARTIFICIELS ?

L'insuccès de la protection de la nature, mesuré au recul continu de la nature et de la biodiversité, masqué par le retour spectaculaire de la grande faune, malgré une conscience du problème déjà ancienne, une connaissance des faits, un arsenal législatif en expansion, des budgets croissants et une volonté politique affirmée montre qu'il s'agit d'un enjeu systémique. Une nouvelle stratégie s'impose (OGGIER & ARLETTAZ 2010).

Pour assurer une cohérence écologique, le politique doit restructurer le cadre de conduite éclaté. En finir avec l'éparpillement des responsabilités entre niveaux politiques et entre services de l'administration selon un découpage hérité des besoins de l'économie (agriculture, foresterie, sécurité, transport, chasse, pêche, paysage, nature...) permettrait de régler les conflits artificiels (paysage-nature, flore-faune, voire castor-truite ou pont à faune-barrière anti-gibier), les financements non coordonnés, voire contradictoires (plantation de reverdissement - entretien



Figure 20: Solutions défensives minimalistes ou stratégie innovante de reconstruction du paysage ?

Dans le cadre des mesures de reconstitution et de remplacement des impacts de la concession de l'aérodrome de Sion, les spécialistes proposaient d'élargir le canal de la Blancherie de 2 m en rive droite (vers la droite sur la 1^{ère} photo) et de construire un passage inférieur sous la route pour permettre aux grenouilles de passer du bassin amortisseur de crues (BAC) de l'A9 au canal. Beaucoup de frais et une emprise agricole pour bien peu de bénéfice !

Consulté, l'auteur a proposé de déplacer la route sur l'autre rive du BAC (vue aérienne) de façon à créer un large marais entre bassin et canal. Finalement, la commune de Sion a renoncé à cet accès qui faisait double emploi.

De haut en bas : état initial ; dégrapage de la chaussée ; creusement du marais ; vue aérienne indiquant l'emplacement du photographe. Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA13112)

d'habitats pionniers), de définir des priorités éco-logiques et d'harmoniser les calendriers des actions dispersées.

Il doit défaire le cloisonnement administratif pour permettre une vision claire. Un chef de projet unique, doté d'un budget global éventuellement alimenté par différentes sources selon des règles revues, gèrerait alors le calendrier de « concepts écosystémiques régionaux », cohérents, au lieu des mesures aujourd'hui éclatées (lignes de tir pour le gibier, lisières pour la biodiversité en forêt, mesures PPS, mesures Paysages, réseaux OQE, etc.) voire contradictoires (pont à faune et clôture anti-gibier) ou médiocres parce qu'issues de compromis. La plus value de la cohérence spatio-temporelle assurerait automatiquement une amélioration qualitative, sous réserve que la direction soit remise à un représentant de l'acteur le plus faible, contraint de respecter ses puissants partenaires.

Pour respecter l'agenda de la nature, le législatif doit actualiser le cadre légal désuet.

- Abandonner l'attitude de sanctuarisation excessive des reliques pour permettre la construction d'écosystèmes, nouveaux peut-être mais fonctionnels, éventuellement par déplacement des îlots résiduels dispersés.
- Libérer les mesures de reconstitution et de remplacement des liens étroits aux impacts actuels, pour alimenter les budgets des projets régionaux de reconstitution des systèmes disparus.
- Délivrer les grands projets à venir des charges punitives quasi-automatiques, imposant à la nature un agenda économique et conduisant au mieux au statu quo déjà dégradé, au pire à un ralentissement de l'agonie programmée. Accorder des droits d'expropriations aux projets d'écosystèmes pour échapper au diktat du bon vouloir, à la loi du moindre effort.

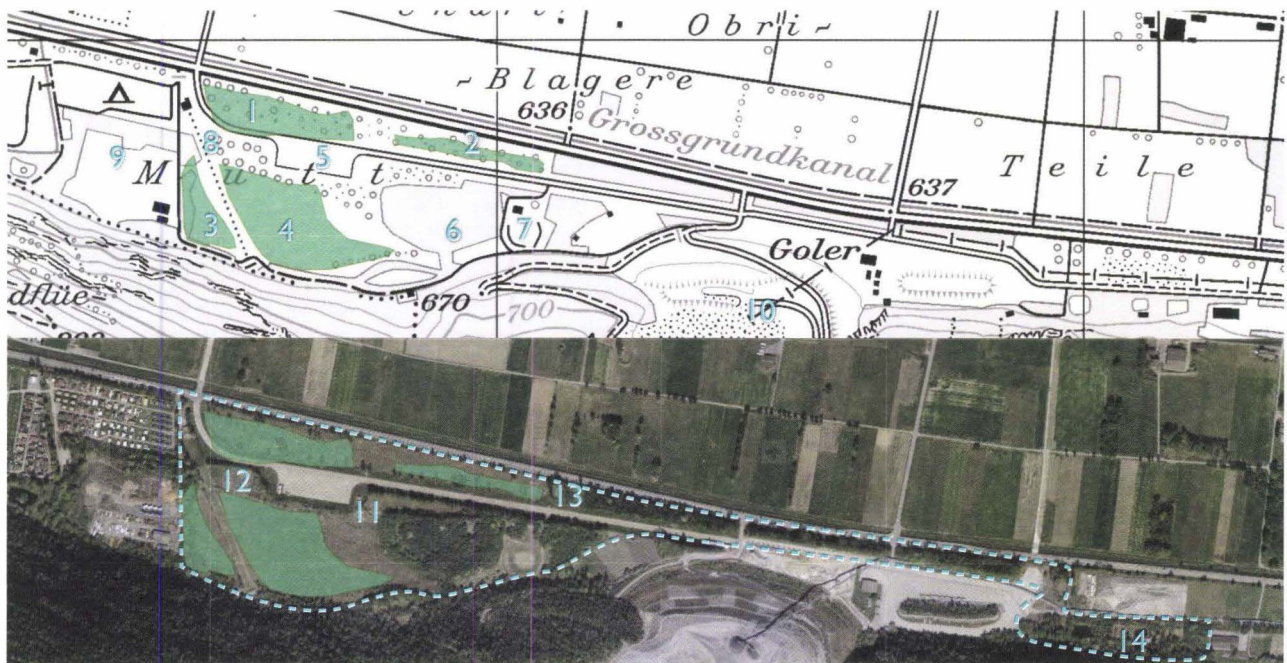


Figure 21 : Importance nationale ou marketing ?

Le marais d'importance nationale de Mutt selon le portail ecogis (<http://map.bafu.admin.ch/>). Il se compose de quatre éléments distincts (taches vertes de 1 à 4) d'une surface totale de 5.26 ha., séparés par une piste de roulement d'un ancien aérodrome militaire (5), des remblais de matériaux d'excavation des cavernes militaires (6), une arène de combat des vaches de la race d'Hérens (7) et un remblai sur la ligne de tir d'un stand (8). Ces infrastructures techniques comme le camping (9) à l'aval et les dépôts (10) à l'amont n'appartiennent pas à l'inventaire bien qu'ils aient été aménagés sur l'ancien marais. L'orthophoto permet de constater que des surfaces de végétation humide (11 roselière, 12 brousse marécageuse, 13 saulaie), de grande valeur, ne sont pas incluses dans le périmètre digne de protection. Les sources (14) qui alimentaient le marais autrefois, mais actuellement dérivées directement au Grossgrundkanal, sont passées sous silence.

Alors que le potentiel « bon marché » de restauration s'étire sur 21 ha (traillé) et doit inclure les sources, l'inventaire fédéral étriqué soutient le maintien d'activités qui pourraient déménager et compliquer l'atteinte du but annoncé en maintenant un mourant sous perfusion, plutôt qu'en lui redonnant une chance de guérison. Avait-on prévu de construire des « passages à faune » pour relier les éléments du marais privé d'eau ? Appliquée aux autoroutes, une telle stratégie laisserait la responsabilité des jonctions et des places de repos, voire des ponts et des tunnels, aux cantons.

Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA13112)

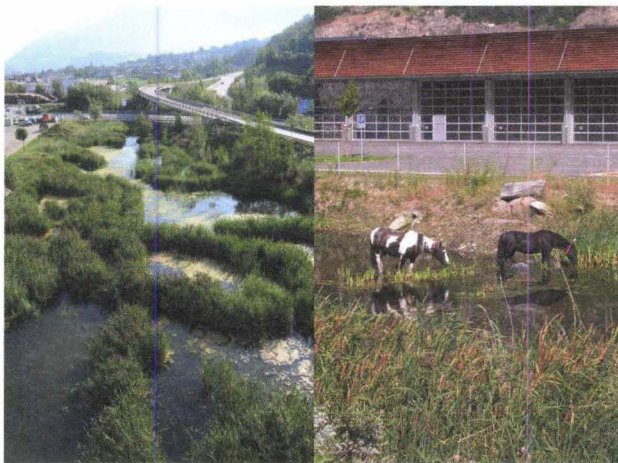


Figure 22 : Dogmatisme ou pragmatisme : la faune à choisir !

Le découpage du paysage par les axes de communication cloisonne les habitats naturels et complique, voire empêche, les déplacements de la faune sauvage. Un vaste mouvement européen défend un concept de corridors écologiques dont les « ponts à faune » sur les ouvrages techniques constituent les clés de voutes. Auparavant déjà on parlait de relier les habitats, les haies étaient à la mode. Sans tenir compte de ces théories, l'auteur a fait élargir un canal coincé entre autoroute, zone industrielle et route cantonale à Gamsen.

Héron cendré, bécasseau, bécassine, râle d'eau, poule d'eau, foulque, colvert, sarcelle d'été et d'hiver, couleuvre à collier, poissons, batraciens et libellules démontrent qu'à l'étage collinéen les biotopes importent plus que le décor !

Désormais vaches et chevaux entretiennent ce « gazon » du centre d'entretien. Peu de frais, grand effet.

On pourra alors établir de vrais corridors à faune, adaptés aux passages existants (tunnels ou viaducs techniques), plutôt que gaspiller des fortunes dans des « ponts à faune » reliant des déserts.

Pour innover, les professionnels doivent remplacer les réflexes par la réflexion. Encadrés par des lois peu adaptées aux problèmes actuels, confrontés à des exigences formelles paralysantes, dépendants de maîtres d'ouvrages plus soucieux de faire avancer les projets que de réussir leur intégration écologique, les professionnels se laissent trop souvent prendre en otages par la nostalgie, par la philosophie ambiante, par l'opinion à la mode jusqu'à se contenter du « mieux que rien », déchargés de toute responsabilité par les carcans légaux (fig. 20).

Pour développer de nouvelles pratiques, des outils plus efficaces, il faut oser remettre en question les mesures légalistes, les démarches formelles. Brandir les besoins des espèces face aux standards uniformes, penser écosystème avant loi. Oser résister aux critères restrictifs des inventaires fédéraux (fig. 21), contester la valeur de certains sites reliques. Face aux exigences de succès et de rapidité, il faut préférer l'échec éventuel d'un programme ambitieux. Enfin, pour la nature, il convient de retrouver l'audace des apprentis sorciers qui l'ont détruite (fig. 22).

C'est à ce prix que la pratique nourrira un nouveau droit adapté à la nature et le remettra à la place qu'il n'aurait pas dû quitter: celle d'un instrument au service d'un but.

Si ces suggestions devaient paraître trop ambitieuses ou complexes à mettre en oeuvre, autorisons au moins des projets pilotes, vraiment expérimentaux et décomplexés, pour tester l'efficacité de projets de régions audacieux, guidés par un fil rouge, dotés d'une liberté d'action, d'un budget généreux. Nous pourrions alors comparer leurs résultats à ceux des démarches traditionnelles assassines.

REMERCIEMENTS

Sans la demande de Jacqueline Détraz-Méroz et ses encouragements accompagnés de ceux de Régine Bernard, sans leurs corrections et le regard acéré d'Yvon Rey et de Jocelyne Gagliardi, ce texte n'aurait jamais vu le jour. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude. Je remercie également la Médiathèque Valais de Martigny pour avoir mis à disposition les photos anciennes de sa collection. Naturellement, toutes les erreurs ou propositions choquantes que pourrait contenir cet article restent de ma seule responsabilité.

BIBLIOGRAPHIE

BOVY, PH. 1982. *Rapport final de synthèse du Réexamen N9, Riddes-Brig* et dossier annexe. ITEP-EPF / Lausanne.

BRAUN-BLANQUET, J. & R. RICHARD 1950. Groupements végétaux et sols du bassin de Sierre. *Bull. Murith.* 66/1949 :106-134.

BROS, E. DE 1952. Contributions à la connaissance des lépidoptères du Bois de Finges. *Bull. Murith.* 68/1951: 85-92.

BURRI, M. 1956. La géologie du quaternaire aux environs de Sierre. *Bull. Murith.* 72/1955: 1-14.

BURRI, M. 1998. Géologie récente de Finges et de ses environs (VS). *Bull. Murith.* 115/1997: 5-27

GAMS, H. 1927. Remarques sur l'histoire du Bois-Noir et des autres pineraies du Valais. *Bull. Murith.* 44/1926-1927: 54-66.

GAMS, H. 1927. *Von den Follatères zur Dent de Morcles.* Verlag Hans Huber, Bern.

GAMS, H. 1929. Remarques ultérieures sur l'histoire des pineraies du Valais comparées à celles de l'Europe orientale. *Bull. Murith.* 46/1928-1929: 76-96.

GRAMM, A. & P.-A. OGGIER 1984. *Plan de protection de Finges.* LSPN. 77 pp.

MOTTET, M. & G. GIOZZA 2005. Salgesch/Salquenen, district de Loèche, Pfywald Mörderstein. In : Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais en 2004. *Vallesia* (Sion), 60: 481-482.

OGGIER, P.-A. 2003. Un développement durable entre Sierre et Loèche. *Tracés* 2003: 3: 18-24.

OGGIER, P.-A. 2005. *La réserve forestière du Bois de Finges. Matériel pour un concept forestier à but de conservation de la nature.* Rapport SRCE. 47 pp.

OGGIER, P.-A. 2007. Autoroutes et nature: Quelle nature et à quel prix? *Strasse und Verkehr* Nr. 1-2/2007: 12.-17.

OGGIER, P.-A. & R. ARLETTAZ 2010. La biodiversité dans un paysage intensément exploité. De la nature sauvage à la techno-nature. *Hotspot* 21 : 6-7.

PACCOLAT, O. (dir.) 2011. Pfy/Finges, évolution d'un terroir de la plaine du Rhône. Le site archéologique de «Pfyngut» (Valais, Suisse). *Cahiers d'archéologie romande* 121, *Archaeologia Vallesiana* 4, Lausanne.

P.T. 1948. Séance du 8 mai au Bois de Finges. *Bull. Murith.* 65/1947-1948 : 150-153.

SCHIFFERLI, A., P. GÉROUDET & R. WINKLER 1980. *Atlas des oiseaux nicheurs de Suisse/Verbreitungsatlas der Brutvögel der Schweiz*. Station ornithologique suisse/Schweizerische Vogelwarte, Sempach. 462 p.

SRCE-RN 1993. *Concept de mise en valeur de Finges*. 21 pp.

TEK 2003. *Touristische Erschliessungskonzept Pfyn-Finges (2010)*. [Concept de desserte touristique]. Verein Lebens- und Erlebnisraum Pfyn-Finges. Begleitgruppe Schutzbeschluss Pfyn. DVBU, Leuk/Siders.

WERNER, PH., B. BRESSOUD & R. DELARZE 1983. Situation des plantes rares et de leurs milieux en Valais. *Bull. Murith.* 100/1983: 195-211.

WERNER, PH. 1986. La végétation de Finges et de son Rhône sauvage. *Bull. Murith.* 103/1985: 39-84.

WERNER, PH. 1999. Essais de réintroduction de la petite massette (*Typha minima*) sur le Rhône de Finges, VS et recommandations pour la revitalisation des grandes rivières alpines. *Bull. Murith.* 116/1998 : 66-67.

WERNER, PH. 2006. Réintroduction de l'oedipode des salines (*Epacromius tergestinus*), criquet disparu des zones alluviales de Suisse : essai sur le Rhône en cours de revitalisation à Finges (VS). *Bull. Murith.* 123/2005: 39-47.

WERNER, PH. 2007. Note rectificative au sujet de : Réintroduction de l'oedipode des salines (*Epacromius tergestinus*), criquet disparu des zones alluviales de Suisse: essai sur le Rhône en cours de revitalisation à Finges VS. *Bull. Murith.* 124/2006: 99.

ZANINI, F., E. ZANINI, C. WEBER & R. SCHLAEPFER 2007. Analyse de la dynamique du paysage de la plaine du Rhône de 1850 à 2003 sur la base de cartes topographiques. *Bull. Murith.* 124/2006: 89-98.

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Pierre-Alain Oggier:

Figures 1, 2, 3 (bas), 4 (bas), 5 (bas), 8 (bas), 9, 11, 12 (droite), 13, 15 (centre & droite), 16, 17, 18, 19, 20 (sauf bas) & 22 (gauche).

Photo tirée de l'ouvrage *Errinern Sie sich - Leuk* de Rotten-Verlag:

Figure 5 (haut).

Mediathèque Valais-Martigny:

Figures 3 (haut), 4 (haut & centre), 6, 7, 9 (haut), 12 (gauche, Max-Francis Chiffelle) & 15 (gauche, Suzi Pilet).

Philippe Werner:

Figure 12 (centre).

Arnold Steiner:

Figure 22 (droite).